

Affiché le:	16/12/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 12/12/2024  
Reçu en préfecture le 12/12/2024  
Publié le  
ID : 068-216803486-20241211-DE\_2024\_118-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 06/12/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : 17

**Présents (13)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, Mme Virginie HAGENMULLER, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, M. Paul MEYER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

**Procurations (4)** : M. Philippe KLETHI à Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Pascal GERBER à M. Daniel NEFF Maire, Mme Brigitte SCHMITT à M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD à Mme Estelle GUGNON.

**Excusés (4)** : M. Jean-Claude SALLAND, M. Jean-Louis BIHR, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN.

**Absente (1)** : Mme Marie-Ange FINCK

Référence de la délibération : DE\_2024\_118

### POINT 19 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ATELIERS D'ARTS

**VOTE** : Pour : 14

Contre : 3

Abstention : 0

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que par courrier daté du 17 novembre 2024, l'association sollicite la collectivité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 000€ (*voir annexe*). En effet, l'association a été fortement impactée dans ses activités par : la fermeture des ateliers pendant la période COVID, les travaux effectués à la Sapinette, la hausse de l'électricité et des matières premières entraînent une délocalisation temporaire dans d'autres locaux qui a engendré une augmentation de leurs frais et une perte des adhésions.

Cette association n'a jamais sollicité d'aides financières auprès de la collectivité.

La municipalité du 04/12/2024 propose de leur attribuer cette aide.

**Après délibération le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 3 contre :**

- **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000,-€ à l'association « Les Ateliers d'Arts »,
- **dit** que les crédits afférents à cette dépense sont prévus au budget principal 2024 de la commune chapitre 011 – article 65748.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 068-216803486-20241211-DE\_2024\_118-DE

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 13 décembre 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 13 décembre 2024.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*

Fait à VIEUX-THANN, le 13 décembre 2024.

La secrétaire de séance



Mme Suzanne BARZAGLI

L'auxiliaire de séance



Amélie BOHN

Le Maire



Daniel NEFF